

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Mardi 29 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Septembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme SAMPIERI

**Etaient absents :**

Melle MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, M.M AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 29 Septembre 2009

Délibération N°2009/ 179

**Prestation en conseil et représentation en justice : autorisation de signer le marché.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le présent marché a pour objet la prestation en conseil et représentation en justice de la Ville d'AJACCIO. En relation étroite avec la direction des Affaires juridiques qui assure l'interface avec les services de la Ville, le titulaire du marché assurera tout à la fois des prestations de conseil juridique mais également la représentation en justice de la collectivité devant toutes les juridictions. Le marché est passé pour une période de 1 an reconductible 2 fois.

Le marché se décompose en 2 lots :

Lot 1 : Conseil juridique

Lot 2 : Représentation en justice

La procédure retenue est celle d'une procédure adaptée passée en application des articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics, décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006. Le marché a été fractionné à bons de commande.

Lot 1 : montant minimum de 50 000.00 €HT et un montant maximum de 100 000.00 €HT.

Lot 2 : montant minimum de 100 000.00 €HT et un montant maximum de 200 000.00 €HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de presse le 9 janvier 2009. La date de remise des offres a été fixée au 09 février 2009. La Commission d'appel d'offres du 23 septembre 2009 a décidé d'attribuer le marché au cabinet SCP Roux –Lang – Cheymol – Canizares - Le Fraper du Hellen – Bras ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse suivants :

Lot 1 : Conseil juridique : valeur technique de la note méthodologique (70%), prix (20%), Délais (10%)

Lot 2 : Représentation en justice : valeur technique de la note méthodologique (70%), prix (30%)

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**d'autoriser Monsieur le Maire** à signer le marché de prestation de conseil juridique et de représentation en justice avec :

Lot 1 : cabinet SCP Roux –Lang – Cheymol – Canizares - Le Fraper du Hellen – Bras pour un montant minimum de 50 000.00 €HT et un montant maximum de 100 000.00 €HT.

Lot 2 : cabinet SCP Roux –Lang – Cheymol – Canizares - Le Fraper du Hellen – Bras pour un montant minimum de 100 000.00 €HT et un montant maximum de 200 000.00 €HT.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
ouï l'exposé de son Président  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code du travail,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment les articles 30 et 77

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 2 septembre 2009 qui a désigné comme attributaire du marché le cabinet SCP Roux –Lang – Cheymol – Canizares - Le Fraper du Hellen – Bras dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE :**

**par        voix pour**  
**et 2 voix contre**  
(MM Laudato, Marcangeli)

à signer le marché de prestation en conseil et de représentation en justice à l'entreprise suivante :

Lot 1 : cabinet SCP Roux –Lang – Cheymol – Canizares - Le Fraper du Hellen – Bras pour un montant minimum de 50 000.00 €HT et un montant maximum de 100 000.00 €HT.

Lot 2 : cabinet SCP Roux –Lang – Cheymol – Canizares - Le Fraper du Hellen – Bras pour un montant minimum de 100 000.00 €HT et un montant maximum de 200 000.00 €HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**